

FICHE 3 : LA PUBLICATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Maître d'œuvre
Maître d'ouvrage**Enjeu de l'insertion d'un objectif « BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL™ » dans le marché de travaux**

Pour réaliser les travaux, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre lancent des marchés afin de choisir la (ou les) entreprise(s) de travaux pour chacun des lots. Le (ou les) lot(s) comprenant la mise en œuvre de bois, notamment en charpente, ossature, bardage ou autre élément en bois (que nous appellerons « lot(s) bois » dans les paragraphes qui suivent), peuvent être compatibles avec la mise en œuvre de bois certifié BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL™.

A ce stade, il est déterminant que **l'objectif de construire avec du bois certifié BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL™, ou équivalent, apparaisse dans le dossier de consultation des entreprises (DCE)** pour les marchés de travaux du (ou des) lot(s) concerné(s), afin que cela puisse devenir une **exigence contractuelle** engageant l'entreprise titulaire du (ou des) lot(s) concerné(s) pour l'exécution des travaux.

Il s'agit aussi, en affichant cet objectif, de pouvoir **comparer les offres** des différents candidats en évaluant la manière dont ils s'engagent à respecter les différentes exigences. Il n'est cependant pas conseillé de s'en servir pour comparer les candidatures.

Dans l'AAC, une mention concernant BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL™ est facultative mais a l'intérêt de souligner l'importance de cet objectif.

→ **Paragraphe pouvant figurer dans l'avis d'appel à concurrence (AAC)**



Le maître d'ouvrage exprime des attentes élevées en termes de développement durable. La prise en compte des objectifs de développement durable se traduira particulièrement, compte tenu de l'objet du marché, qui est la réalisation d'une construction, par l'emploi de matériaux de construction adaptés aux attentes. L'opération prévoit donc l'utilisation de bois certifié BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL™, ou équivalent, car répondant à des exigences précises fondées sur les principes du développement durable dans ses composantes économique, sociale et environnementale.